

toutes sortes de privations pour essayer de conserver leurs biens. J'en connais plusieurs. Dans ma circonscription de Halifax-East Hants, certains ne prendront qu'un repas par jour au lieu de trois. Ils feront presque n'importe quoi pour conserver la maison où ils ont vécu pendant des années. Lorsque nous avons examiné la formule qui sert à établir l'indice des prix à la consommation, j'ai eu l'impression que nous ne faisons peut-être pas réellement justice à tous les Canadiens d'un océan à l'autre; j'ai donc examiné l'indice des prix à la consommation lui-même, pour voir ce qu'il en est. Après avoir étudié la formule par laquelle on arrive à l'indice des prix à la consommation, j'ai l'impression que, tout simplement, elle n'offre pas de solution satisfaisante pour améliorer le sort pénible des vieillards pensionnés.

Qu'il me soit permis de me reporter à l'Annuaire du Canada de l'année 1970-1971, et notamment à la page 1141, où on trouve une section consacrée à l'indice des prix à la consommation. Je ne la lirai pas en entier; j'en lirai assez pour étayer mon argumentation:

L'indice des prix à la consommation a pour but de mesurer, de mois en mois, la variation des prix de détail des biens et services achetés par un groupe représentatif de la population urbaine du Canada. L'indice du prix d'un article ou d'un service en particulier est son prix à une certaine période, exprimé en pourcentage de son prix à une autre période ordinairement appelée la période de base. Toutefois, on peut réunir les indices de certains produits pour former un indice représentatif des prix d'un groupe de biens et services. Ainsi, l'indice des prix à la consommation se rattache au vaste ensemble de biens et services achetés par les familles urbaines du pays. Il indique les prix réunis de ces biens et services, chaque mois, en pourcentage de leurs prix durant la période de base 1961.

Le groupe de biens et services compris dans l'indice constitue le «panier» de l'indice et des «poids» sont attribués aux indices de prix des divers articles afin de les réunir dans un indice général. Les poids représentent l'importance relative des articles dans la dépense des familles urbaines de taille et de revenus moyens. La panier représente des biens et services de quantité et de qualité constantes ou équivalentes. Seuls les prix changent de mois en mois; l'indice mesure donc l'effet des variations de prix sur le coût d'achat du panier déterminé.

Ayant étayé ma thèse, je ferai ressortir un point qui en dit long sur l'utilisation de l'indice des prix à la consommation. Et je continue de citer cet article:

Le panier et les poids utilisés aujourd'hui dans l'indice se fondent sur les dépenses, en 1957—

C'était il y a 15 ans, monsieur l'Orateur. Je continue:

... de familles de 2 à 6 personnes, gagnant de \$2,500 à \$7,000, et vivant dans des villes de 30,000 habitants et plus.

C'est là que réside l'injustice, monsieur l'Orateur. Cet indice ne représente pas vraiment le genre de dépenses qu'une personne âgée peut avoir à supporter. D'une part, la personne âgée peut subir des frais médicaux plus élevés qu'une jeune personne, ou encore, elle peut avoir besoin de vêtements spéciaux, des services d'une infirmière, ou autres, pour faire face aux problèmes que pose la vieillesse. En d'autres termes, les problèmes que connaît une personne âgée ne sont pas les mêmes que connaît la population en général.

En second lieu, le coût de la vie, selon l'indice des prix à la consommation, n'est pas le même partout. Le coût de la vie dans les petites villes est sans doute différent de celui de nos grandes métropoles. Cet élément est tout simplement laissé de côté. Par exemple, les impôts fonciers peuvent varier, etc. Aussi, je pense que c'est une erreur d'utiliser ici la formule de l'indice des prix à la consommation. Cette formule indique un seul chiffre. C'est un chiffre fixe, que l'on applique d'un bout à l'autre du pays

et qui ne tient pas compte de la diversité des problèmes qui peuvent se poser aux personnes âgées.

En troisième lieu, je tiens à dire que cet indice n'est pas suffisant, car le plancher lui-même n'est pas suffisant. Ce plancher devrait être fixé aux environs de \$100, au lieu du chiffre proposé. Je dis cela, monsieur l'Orateur, car une fois de plus, cette formule ne tient pas compte d'une autre réalité, à savoir que l'on a établi au Canada des seuils de pauvreté et, pour autant que je puisse en juger, le seuil de la pauvreté est supérieur, par personne, d'au moins \$250 ou \$300 aux montants proposés dans ce bill. Aussi, bien que je crois qu'un «tiens» vaud mieux que «deux tu l'auras», je vais appuyer ce bill, mais je me permettrai de dire qu'il ne représente qu'un tout petit pas en avant et que l'on aurait pu faire beaucoup plus. On aurait pu choisir une mesure plus appropriée que l'indice des prix à la consommation, quelque chose qui reflète mieux les études classiques qui ont été menées au cours de ces 10 ou 15 dernières années au sujet du seuil de pauvreté qu'aucun Canadien ne devrait franchir.

• (1810)

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, avant l'adoption en troisième lecture de ce projet de loi, j'aurais quelques réflexions à faire. La première est de constater avec quelle insistance le gouvernement désire hâter l'adoption de ce bill. Je me demande la raison de tout cela et nous allons tenter de la trouver, si on me le permet.

Tout d'abord, le projet de loi a été adopté en deuxième lecture, et renvoyé au comité vendredi dernier, c'est-à-dire le 12 mai, à 5 h 40 de l'après-midi, soit à la fin de la journée et de la semaine. Le bill a été étudié le lundi suivant, soit lundi dernier, alors que les comités ne siègent que très rarement le lundi, et le rapport a été présenté tout de suite, soit à 5 h 50.

C'est dire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement est impatient de voir ce projet de loi adopté, et que même s'il contient des dispositions utiles pour les personnes âgées, je ne crois cependant pas que le gouvernement devrait tant insister pour qu'il soit étudié si tôt par le Sénat. Je crois que les honorables sénateurs n'auront qu'à répéter l'exploit mémorable de l'étude de la loi de l'impôt sur le revenu, il y a quelques mois, alors qu'ils ont adopté cette mesure à toute allure et je ne doute pas que le bill actuellement à l'étude reçoive également la sanction royale dès demain soir.

A tout événement, il me semble que le peuple canadien sera bientôt appelé à choisir un nouveau gouvernement. Je crois que c'est pour cette raison qu'on veut hâter l'étude de ce projet de loi. Le peuple canadien pourra enfin élire un véritable gouvernement, qui appliquera un vrai régime, celui que veut la population canadienne.

Le régime social et économique actuel interdit aux faibles, aux handicapés et aux personnes âgées l'accès aux immenses richesses de notre pays. Nous, du Crédit social, croyons que le Canada possède les ressources économiques nécessaires pour permettre à tous les Canadiens de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté.

Tous les remèdes appliqués dans le passé, au Canada, en vue de solutionner le problème de la pauvreté, l'ont été au niveau du revenu. On a tenté, tant du côté gouvernemental que de celui des syndicats, d'augmenter le revenu de l'individu, mais jamais on n'a songé à augmenter le pouvoir d'achat ou du moins à l'empêcher de baisser continuellement, comme c'est le cas présentement.